



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 décembre 2011

Soixante-sixième session

Point 99, e, de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 2 décembre 2011

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/66/413)]

### **66/56. Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 42/39 D du 30 novembre 1987, par laquelle elle a créé le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie, et sa résolution 44/117 F du 15 décembre 1989, par laquelle elle a décidé que le Centre s'appellerait désormais Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, dont le siège est à Katmandou et qui a pour mandat de fournir aux États Membres de la région de l'Asie et du Pacifique, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les efforts et les activités qu'ils conviendraient d'un commun accord de déployer en vue de mener une action de paix et de désarmement par une utilisation judicieuse des ressources disponibles,

*Se félicitant* que le Centre opère effectivement à partir de Katmandou, conformément à sa résolution 62/52 en date du 5 décembre 2007,

*Rappelant* que le Centre a pour mandat de fournir aux États Membres de la région de l'Asie et du Pacifique, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les efforts et les activités qu'ils conviendraient d'un commun accord de déployer en vue de mener une action de paix et de désarmement,

*Prenant acte* du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup> et sachant gré au Centre de l'important travail de promotion des mesures de confiance qu'il fait en organisant des réunions, conférences et ateliers dans la région, notamment les conférences qui se sont tenues sur l'île de Jeju (République de Corée) les 2 et 3 décembre 2010 et à Matsumoto (Japon) du 27 au 29 juillet 2011, l'atelier régional sur le renforcement de la capacité des médias à promouvoir le désarmement qui s'est tenu à Beijing les 20 et 21 janvier 2011 et le séminaire régional sur la prévention de la violence armée qui s'est tenu à Katmandou du 16 au 18 mars 2011,

*Exprimant sa reconnaissance* au Népal de s'être acquitté en temps voulu des engagements financiers qu'il avait pris pour faciliter le fonctionnement effectif du Centre,

<sup>1</sup> A/66/113.



1. *Se félicite* des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique durant l'année écoulée, et invite tous les États de la région à continuer d'appuyer les activités du Centre, notamment en poursuivant, dans la mesure du possible, leur participation auxdites activités, et en proposant des thèmes à intégrer dans son programme de travail afin de contribuer à la mise en œuvre d'actions de paix et de désarmement ;
2. *Remercie* le Gouvernement népalais de sa coopération et de son appui financier, qui ont permis au Centre d'opérer à partir de Katmandou ;
3. *Sait gré* au Secrétaire général et au Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat d'avoir fourni l'appui nécessaire pour que le Centre puisse opérer effectivement à partir de Katmandou et fonctionner efficacement ;
4. *Engage* les États Membres, en particulier ceux de la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales et les fondations internationales, à verser des contributions volontaires, qui sont les seules ressources du Centre, pour renforcer son programme d'activités et en faciliter l'exécution ;
5. *Réaffirme son appui énergique* au rôle joué par le Centre dans la promotion des activités menées par l'Organisation des Nations Unies à l'échelon régional pour renforcer la paix, la stabilité et la sécurité de ses États Membres ;
6. *Souligne* l'importance du « processus de Katmandou » comme moyen de développer la pratique des dialogues sur la sécurité et le désarmement à l'échelle régionale ;
7. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, un rapport sur l'application de la présente résolution ;
8. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session la question subsidiaire intitulée « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ».

*71<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2011*